



Administrateurs en exercice : 14	
<b>Administrateurs présents :</b>	11
<b>- Dont Administrateurs représentés :</b>	4
<b>Administrateurs absents :</b>	7
<b>Suffrages exprimés</b>	11
<b>Vote :</b>	
- Pour :	11
- Contre :	0
- Abstentions :	0
<i>Date de la convocation : 23 février 2022</i>	

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DELIBERATION N° 22-04.03/008**

**Portant présentation du compte-rendu de la délégation générale d'attributions au  
Président du Conseil d'administration pour la prise de toute décision concernant  
la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics et  
accords-cadres pour la période de décembre 2021 à janvier 2022**

Le 4 mars 2022 à 10H30, le Conseil d'Administration de MARTINIQUE TRANSPORT s'est réuni en son siège, Rue Gaston Defferre Plateau Roy-Cluny 97201 Fort-de-France, sur convocation de son Président Monsieur David ZOBDA, effectuée conformément à l'article 6.1.7 des statuts.

**Etaient présents :**

**Pour la CTM :**

- Monsieur David ZOBDA, Président du Conseil d'Administration ;
- Monsieur Jean-Claude DUVERGER ;
- Monsieur Louis BOUTRIN ;
- Monsieur Daniel MARIE-SAINTE ;
- Monsieur Claude LISLET.

**Pour la CAESM :**

- Monsieur José MIRANDE (*visioconférence*).

**Pour la CACEM :**

- Monsieur Miguel MARIE-LUCE, suppléant de Monsieur Luc CLEMENTE.

**Pour CAP Nord :**

- Madame Chantal MAIGNAN (*visioconférence*).

**Etaient absents :**

**Pour la CTM :**

- Monsieur Didier LAGUERRE ;
- Monsieur Charles CHAMMAS ;
- Monsieur Olivier MARIE-REINE.

**Pour la CACEM :**

- Monsieur Luc CLEMENTE ;
- Monsieur Johnny HAJJAR.

**Pour CAP Nord :**

- Monsieur Bruno Nestor AZEROT.

**Pour la CAESM :**

- Monsieur André LESUEUR.

**Etaient absents et représentés :**

- Monsieur Charles CHAMMAS, pouvoir donné à Monsieur David ZOBDA ;
- Monsieur Luc CLEMENTE, représenté par son suppléant Monsieur Miguel MARIE-LUCE ;
- Monsieur Didier LAGUERRE, pouvoir donné à Monsieur Jean-Claude DUVERGER (*à partir du point 2*) ;
- Monsieur Bruno Nestor AZEROT, pouvoir donné à Madame Chantal MAIGNAN.

**Etait invité et absent :** le Comptable Public, Madame Marie OSTALIE - MORVILLIER.

**Assistaient également à la séance :** les membres de l'administration de MARTINIQUE TRANSPORT.

## **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 2013-1029 du 15 novembre 2013 portant diverses dispositions relatives aux Outre-mer et notamment son article 37 ;

Vu la loi n° 2015-1268 du 14 octobre 2015 d'actualisation du droit des Outre-Mer et notamment son article 45 ;

Vu la délibération n° 14-2161-2 du Conseil Régional de la Martinique en date du 18 décembre 2014, portant instauration d'une autorité organisatrice de transport unique et d'un périmètre unique des transports, publiée au Journal Officiel de la République française le 21 janvier 2015 sous la référence NOR CTRR 1521616X ;

Vu la délibération du Conseil Général de Martinique n° CG/9494-15 en date du 29 octobre 2015 ;

Vu la délibération n° 16-36-1 du 29 mars 2016 portant demande de prorogation de droit de l'habilitation législative en matière de transports intérieurs de passagers et de marchandises, terrestres et maritimes publiée au Journal Officiel le 13 mai 2016 sous le numéro NOR : CTRR1611758X ;

Vu la délibération n°07.00096/2015 en date du 7 octobre 2015 de la Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique ;

Vu la délibération n°52/2016 du 22 juillet 2016 de la Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud de Martinique ;

Vu la délibération n°CC-22-072016/114 en date du 22 juillet 2016 du Conseil Communautaire de CAP Nord ;

Vu la délibération n°16-228-1 de l'Assemblée de Martinique en date du 4 octobre 2016 portant règles constitutives, compétences et régime financier de MARTINIQUE TRANSPORT, publiée au Journal Officiel de la République Française le 20 novembre 2016 sous la référence NOR : CTRX1632510X ;

Vu la délibération n°16-229-1 de l'Assemblée de Martinique en date du 4 octobre 2016, portant transfert de charges à MARTINIQUE TRANSPORT, publié au Journal Officiel de la République Française le 20 novembre 2016 sous la référence NOR : CTRX1632505X ;

Vu les statuts de MARTINIQUE TRANSPORT modifiés par délibération n° 21-04.08/032 du 04 août 2021 ;

Vu le Règlement Intérieur de MARTINIQUE TRANSPORT modifié par délibération n° 21-04.08/033 du 04 août 2021 ;

Vu la délibération n° CC-07-2020-089 du 30 juillet 2020 de la Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique ;

Vu la délibération n° 52b/2020 du 06 août 2020 de la Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud de Martinique ;

Vu la délibération n° 05.00103/2021 du 22 juillet 2021 de la Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique ;

Vu la délibération de l'Assemblée de Martinique n° 21-373-4 du 09 juillet 2021 portant désignation des représentants de la Collectivité Territoriale de Martinique au sein de MARTINIQUE TRANSPORT ;

Vu la délibération de l'Assemblée de Martinique n° 21-435-2 du 30 septembre 2021 portant complément de la désignation des représentants de la Collectivité Territoriale de Martinique au sein de MARTINIQUE TRANSPORT ;

Vu l'arrêté n° 21-PCE-799 portant désignation de Monsieur David ZOBDA pour représenter le Président du Conseil Exécutif au sein du Conseil d'Administration de MARTINIQUE TRANSPORT ;

Vu l'arrêté n° 21-PCE-826 portant délégation de signature à Monsieur David ZOBDA Conseiller Exécutif ;

Vu La délibération n° 21-04.08/040 du 04 août 2021 portant délégation générale d'attributions au Président du Conseil d'administration pour la prise de toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics et accords-cadres ;

Vu le rapport du Président du Conseil d'Administration,

## **ADOpte LA DÉLIBÉRATION DONT LA TENEUR SUIT :**

**Article 1 :** Le Conseil d'Administration prend acte de la présentation du compte-rendu de la délégation générale d'attributions au Président du Conseil d'administration pour la prise de toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics et accords-cadres.

**Article 2 :** La présente délibération du Conseil d'Administration entre en vigueur dès qu'il a été procédé à sa publication ou à son affichage, ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'Etat.

Ainsi délibéré et adopté le Conseil d'Administration, à l'unanimité de ses membres, avec onze (11) voix pour, en sa séance du 4 mars 2022.

Pour extrait certifié conforme,

Fort-de-France, le 10 MARS 2022

Le Président du Conseil d'Administration  
de Martinique Transport

David ZOBDA



**COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DE LA DELEGATION EN MATIERE DE MARCHES PUBLICS ET D'ACCORDS-CADRES POUR LA PERIODE DE DECEMBRE 2021 A FEVRIER 2022**  
(Compte rendu CA du 04 mars 2022)

Marchés passés par Martinique Transport entre décembre 2021 à février 2022					
Objet	Procédure	Type de contrat	Atributaire	N° Marché	Montant du marché HT
Exploitation des de transport public routier de voyageurs du secteur nord de la martinique - Lot 1 "Lignes locales et interurbaines du secteur Nord-Caraïbes"	Appel d'offre ouvert	accord-cadre mono-attributaire à bons de commande sans minimum et sans maximum	SERTRANS	21DU231	25 256 578,80 €
Exploitation des de transport public routier de voyageurs du secteur nord de la martinique - Lot 2 : Secteur Nord-Atlantique Nord "NA-Nord" - lignes locales du Lorrain et de Sainte-Marie, TAD de Basse-Pointe et lignes interurbaines ayant des terminus à Sainte-Marie et Basse-Pointe (Lignes 21/22, 25 et 26)	Appel d'offre ouvert	accord-cadre mono-attributaire à bons de commande sans minimum et sans maximum	GME Gpt des Transporteurs du Nord / sociétés dédiées SMTA	21DU232	26 596 377,08 €
Lot 3 : Secteur Nord-Atlantique Sud "NA-Sud" - lignes locales du Gros-Morne, de Trinité et du Robert, et lignes interurbaines ayant des terminus dans ces communes (Lignes 23, 24 et 27)	Appel d'offre ouvert	accord-cadre mono-attributaire à bons de commande sans minimum et sans maximum	GTNAS / Société dédiée STNAS	21DU233	26 386 453,56 €
Administration et gestion des profils sociaux de Martinique Transport	Sans publicité ni mise en concurrence	Contrat social média	WIMEDIACOM		12 612,76 €

Bons de commande hors marché de décembre 2021 à février 2022					
Objet	Prestataire	N° du bon de commande	Montant HT	Montant TTC	
FOURNITURES DE BUREAU SIP	40 SCLM	AG220034	127,88 €	138,75 €	
DSI / CDE FOURNITURES BUREAUTIQUES 1ER SEMESTRE	40 SCLM	AG220037	77,19 €	83,75 €	
DAF / CDE FOURNITURES BUREAUTIQUES 1ER SEMESTRE	40 SCLM	AG220038	384,56 €	417,25 €	
DTSCO / CDE FOURNITURES BUREAUTIQUES 1ER SEMESTRE	40 SCLM	AG220041	727,13 €	788,94 €	
DMC / CDE FOURNITURES BUREAUTIQUES 1ER SEMESTRE	40 SCLM	AG220044	156,07 €	169,34 €	
DGS / CDE FOURNITURES BUREAUTIQUES 1ER SEMESTRE	226 AREBORG MARTINIQUE	AG220046	183,82 €	199,44 €	
STOCK / CDE FOURNITURES BUREAUTIQUES	40 SCLM	AG220047	814,25 €	883,46 €	
DAIMP / CDE FOURNITURES BUREAUTIQUES 1ER SEMESTRE	226 AREBORG MARTINIQUE	AG220049	172,45 €	187,11 €	
AIDE EXCEPTIONNELLE RENTREE SCOLAIRE 2021	32 UP CHEQUE DE JEUNER CCR	AG220050	1 400,00 €	1 519,00 €	
DTUT / FOURNITURES BUREAUTIQUES 1ER SEMESTRE	40 SCLM	AG220055	148,27 €	160,87 €	
MIG / FOURNITURES BUREAUTIQUES 1ER SEMESTRE	226 AREBORG MARTINIQUE	AG220057	153,32 €	166,35 €	
DLIM / FOURNITURES BUREAUTIQUES 1ER SEMESTRE	226 AREBORG MARTINIQUE	AG220058	409,54 €	444,35 €	
PV de constat	222 MONIER JULLIAN LUCENA	IM220011	705,25 €	765,20 €	
Création d'une identité - Affiches/signaletique	131 AGENCE CONNIVENCE	MC220003	2 594,18 €	2 814,69 €	
RAPPORT D'ACTIVITE INTERACTIF 2021 + VIDEO	131 AGENCE CONNIVENCE	MC220004	5 515,06 €	5 983,84 €	
Régularisation prestation supplémentaire gardiennage modification horaires du 21 juin au 13 août 2021	207 CPFSG	MC220005	1 257,21 €	1 364,07 €	
EQUIPEMENTS PHARMACEUTIQUES	223 PHARMACIE DES PALMIERS	RH220004	107,78 €	116,94 €	
Renouvellement licences RINGOVER	218 RINGOVER GROUP / BUT PARTNERS	SI220019	4 264,05 €	4 626,49 €	
		Total	19 196,01 €	20 829,84 €	

ACHAT PAR CENTRALE D'ACHAT					
PAR LA CATP (2019-2021)					
N° et intitulé du lot	N° du marché subséquent	Date de signature par MT	Titulaire	Engagements de commande	Montants € HT
Lot 5 : prestations d'AMO juridique, technique, financière, fiscale et sociale en matière de transport public urbain de voyageur	MS 2018-23-24	29.01.2020	Gpt AMPLITUDE TC	4	16 830,00